

**From:** [Francina Mault](#)  
**To:** [Claire Lemay](#)  
**Subject:** Objet : modification au Règlement de zonage 2016-10  
**Date:** Thursday, February 20, 2020 4:30:00 PM

---

Merci Claire, je viens de marcher la ruelle Powers et j'ai dû me tasser contre mon triplex en croisant une voiture qui sortait de Powers. L'adresse du triplex Payer n'est pas 875 mais 715 Powers.

J'ai aussi parlé avec deux individus de Powers qui sont en faveur avec la pétition.

Un d'eux m'a mentionné que la nouvelle maison construite par le fils de Khalil Fidaoui qui se trouve voisin de la maison qui demande une modification au règlement de zonage, loge deux familles, ce qui veut dire que le sous-sol est fini.

Comme ces gens sont ses voisins en face, ils doivent constamment reculer dans son entrée.

Je ne comprends pas que la Cité enclanche des changements drastiques comme celui-ci pour une rue de la grandeur d'une ruelle.

Aussi, j'aimerais obtenir dès que possible la largeur de la rue pour accompagner ma pétition que je ferai en fin de semaine.

Merci, Francine Mault

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

---

**De :** [Claire Lemay](#)

**Envoyé le :** 20 février 2020 14:08

**À :** '[Francina Mault](#)'

**Objet :** RE: modification au Règlement de zonage 2016-10

Bonjour Mme Mault,

Merci pour votre message. Je vais l'inclure comme pièce jointe à mon rapport au Comité d'aménagement.

S'il y a un voisin qui aimerait présenter la pétition en personne lors de la réunion publique le 4 mars, c'est ça la date limite pour soumettre la pétition. Sinon, c'est le 26 février, et je recommande de le soumettre directement à la greffière.

Cordialement,

*Claire Lemay*, MCIP, RPP

Urbaniste municipale | Municipal Planner

Service de l'aménagement du territoire | Planning Services

Cité de | City of Clarence-Rockland

1560 rue Laurier Street

Rockland, Ontario K4K 1P7

(613) 446-6022 poste/ext 2267

Sans frais pour la région (distributel) Toll free for the region (Distributel) 613-237-7000

Télécopieur | Facsimile 613-446-1497

[clemay@clarence-rockland.com](mailto:clemay@clarence-rockland.com)

[www.clarence-rockland.com](http://www.clarence-rockland.com)

The information contained in this communication (including any attachments) is confidential and intended only for the use of those to whom it is addressed. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than the intended recipient (s), is unauthorized. If you have received this communication in error, please notify me by telephone (collect if necessary) and delete or destroy any copies of it. Thank you.

Le contenu de ce courriel (y compris les pièces jointes) est confidentiel et à l'intention du (des) destinataire (s) seulement. Toute distribution, utilisation ou reproduction du courriel ou des renseignements qui s'y retrouvent par une personne autre que son (ses) destinataire (s) prévu est interdit. Si vous recevez cette transmission par erreur, veuillez m'aviser immédiatement par téléphone en utilisant le numéro mentionné ci-haut (à frais virés si nécessaire). Veuillez effacer ou détruire toutes copies de ce courriel reçues. Merci de votre collaboration.

---

**From:** Francina Mault <fmault@hotmail.com>  
**Sent:** Thursday, February 20, 2020 12:39 PM  
**To:** Claire Lemay <clemay@clarence-rockland.com>  
**Subject:** modification au Règlement de zonage 2016-10

Bonjour Claire,

Je fais le suivi concernant ce règlement et les raisons pour lesquelles mon époux et moi nous nous objectons pour les raisons suivantes :

- La rue Powers était utilisée pour un passage de vaches anciennement par un cultivateur.
- Notre propriété du 1825 Laurier fût aussi construite avant que cette rue devienne un chemin légal.
- Cette même propriété se fait endommager constamment par les voitures, camions municipaux durant le déblayage de neige nous forçant de refaire le ciment de la fondation à toutes les années.
- Une ambulance a aussi endommagé le coin du mûr de cette propriété ou la ville a dû payer la compagnie Maize Eavesdroughing pour refaire le coin de notre triplex.
- Un permis de construction fût donné par erreur par la ville à notre voisin monsieur Payer (je crois le 875 Powers) pour convertir cette maison en triplex ou il empiétait sur la propriété du restaurant chinois (anciennement le Friendly's dont le propriétaire était Elie Saikaley) information qui me fût donnée par la municipalité à l'époque ou je vérifiais le droit de passage entre notre triplex et le voisin.
- Il y souvent de l'embouteillage entre notre triplex, celui du voisin et du commerce Modelo.
- Cette rue n'est pas conçue pour de la construction de haute densité puisqu'il n'y a pas assez d'espace pour deux voitures qui se rencontrent à l'hiver. Cette rue commence à être habitée par de jeunes familles qui se promènent en vélo ou jouent dans la rue.
- Les voitures empruntent cette rue pour passer de Laurier à Chené ou vice versa comme raccourci et descendent la côte en vitesse risquant de frapper les jeunes enfants et parents qui jouent ou marchent dans la rue. Il y aucun endroit dans cette rue étroite pour garer des voitures de visiteurs ou de camions commerciaux et s'ils le font nous devons reculer et sortir par l'autre bout de la rue.
- Richard Sarrazin, ancien directeur des services physiques et aussi je crois Jean-Marc Lalonde avaient proposé de faire un sens unique pour éviter tous les problèmes que je vous énumère.

- La construction d'une habitation jumelée avec un logement secondaire au sous-sol de chaque unité principale emplifierait la situation déjà critique en ajoutant au minimum quatre voitures juste au bas de la côte où plusieurs enfants jouent et font du vélo.
- La construction d'une maison unifamiliale serait de mise pour cette rue car il est primordial de garder la sécurité de tous les gens ainsi que nous qui marchons souvent pour se rendre à notre triplex.
- Dans quelques jours je ferai du porte à porte pour inciter les gens à lire cet avis dont plusieurs n'ayant pas de connaissance sur cette demande et réalisent plus tard une fois la construction entamée n'ont plus recours à la municipalité pour empêcher cette construction.
- Je préparerai sans doute aussi une pétition à cet effet pour les gens vivant sur les rue Chené, Giroux et Powers mais je me concentrerai plus sur Powers.
- Je veux que ma demande reflète nos trois propriétés étant les 883 Giroux, 861 Giroux ainsi que notre triplex situé au 1825 Laurier.
- Tu m'as demandé de soumettre mes préoccupations avant le 28 février pour que tu puisses préparer ton rapport avant la réunion du 4 mars 2020 ou j'aurais voulu me présenter mais j'ai déjà des plans pour cette soirée.
- Aurais-tu l'obligeance de confirmer la réception de mon courriel et de m'informer la date à laquelle la pétition doit être remise.
- Merci, Francine Mault 613-446-5847

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10